

Délibération n° BUR. – 15 – 26 mai 2020 – Avis relatif à plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, NGAP.

Par lettre en date du 28 avril 2020, notifiée par courriel le 30 avril 2020, la Direction générale de l'UNCAM a transmis à l'UNOCAM, pour avis, en application de l'article R. 162-52 du code de la sécurité sociale, plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations (LAP) mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale.

L'UNCAM envisage de procéder à plusieurs modifications de la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) concernant les consultations bucco-dentaires complexes pour les personnes en situation de handicap sévère d'une part, et les indications du test HPV dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus, d'autre part.

L'UNOCAM prend acte de cette proposition de modifications de la nomenclature.

Délibération adoptée à l'unanimité